

Recours en Notation
Cadres C
CAPL du 16 septembre 2013

Aujourd'hui s'est tenue la CAPL de révision de l'évaluation des agents de catégorie C.

Pour rappel, 32 agents ont déposé un recours devant l'autorité hiérarchique, et seuls 14 ont persisté en CAPL.

Suite à la mise en place du nouveau système d'évaluation, avec notamment, une première étape obligatoire de recours devant l'AH, l'administration avait constitué des réserves plus importantes que les autres années.

1 agent a obtenu une réduction d'avancement de 2 mois, 5 une bonification de 1 mois, 2 personnes en échelon terminal ont eu une valorisation de 1 mois. Enfin, certains agents ont vu leur appréciation générale et/ou leur profil croix modifiés.

En questions diverses a été abordé l'ouverture de postes spécifiques.

Comme FO-DGFIP le demandait en liminaire, un poste spécifique de cadre B sera ouvert au CFP de la Roquebrussanne, après avis de la CAPN. De même pour le CFP de Carcès.

Vos représentants FO-DGFIP :

Titulaire : Karl VOLLENKINDT
Suppléant : Philippe SAYERLE
Expert : Sophie DEGEILH

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanentés Sophie DEGEILH et Silvia AUTRAN
Secrétaire Départemental : Frédéric BRES
Local syndical DDFiP Place Besagne : 04 94 03 82 90 Port 06 88 37 36 97
fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT.

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanententes Sophie DEGEILH et Silvia AUTRAN

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFiP Place Besagne : 04 94 03 82 90 Port 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT.